



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/25918
9 juin 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

A l'issue de consultations avec les membres du Conseil de sécurité, le Président du Conseil a fait la déclaration suivante, au nom du Conseil, à sa 3233e séance, le 9 juin 1993, concernant l'examen par le Conseil du point intitulé "La situation au Libéria" :

"Le Conseil de sécurité est indigné et attristé par l'épouvantable massacre de civils innocents qui s'est produit près de Harbel (Libéria) au matin du 6 juin 1993. Il condamne fermement cette tuerie, qui a pris pour cible des personnes déplacées innocentes, dont des femmes et des enfants, et qui intervient à un moment où le Représentant spécial du Secrétaire général s'emploie activement, dans la ligne des efforts déployés par la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au titre de l'Accord de Yamoussoukro IV, à organiser une réunion des factions en guerre, en vue de mettre fin à la guerre civile qui sévit depuis trois ans.

Le Conseil de sécurité prie instamment toutes les parties au conflit de respecter les droits de la population civile et de prendre toutes les mesures voulues pour assurer sa sécurité.

Le Conseil de sécurité demande au Secrétaire général d'entreprendre immédiatement une enquête approfondie sur ce massacre, y compris sur toutes allégations relatives à ceux qui l'auraient commis, quelle que soit leur identité, et de lui faire rapport le plus tôt possible. Il avertit que les responsables de telles violations graves du droit international humanitaire auront à rendre compte de leurs crimes et il exige que les dirigeants de toute faction responsable de ces actes contrôlent effectivement leurs forces et prennent des mesures résolues pour éviter que pareils drames ne se reproduisent.

Le Conseil continue d'appuyer résolument l'action que la CEDEAO et le Secrétaire général mènent en vue d'instaurer la paix au Libéria. Il demande instamment à toutes les factions libériennes et aux dirigeants régionaux d'apporter leur pleine coopération aux efforts que mène actuellement le Représentant spécial, M. Trevor Gordon-Somers, pour aider à la mise en oeuvre de l'Accord de Yamoussoukro IV, qui prévoit, entre autres choses, un cessez-le-feu, le cantonnement des forces, le désarmement et des élections démocratiques."
